Le grand chêne de Saint-Maur labellisé arbre remarquable de France

Par Sylvain Deleuze Le 2 décembre 2023 à 18h19

La majorité de ses feuilles sont tombées. Seules ses branches se détachent avec le soleil d'automne en arrière-plan. Indifférent aux manifestants de l'autre côté de la clôture, dans l'avenue du Genéral-Leclerc, à Saint-Maur-des-Fossés, ce samedi matin, ce chêne trône en majesté sur le terrain et toise les pavillons adjacents. Presque à ses pieds, une petite centaine d'habitants et de militants, se sont regroupés pour fêter sa labélisation comme arbre remarquable de France, par l'association « Arbres remarquables : bilan, recherche, études et sauvegarde », soit A.R.B.R.E.S..

En 2022, ce chêne avait déjà reçu le prix « Coup de cœur - <u>plus bel arbre 2022 en Île-de-France</u> », décerné par le jury du concours de la région. « C'est l'un des plus gros chênes d'Île-de-France, constate Georges Fetermen, le président de l'A.R.B.R.E.S., venu remettre ce label au collectif pour la Défense des jardins et espaces naturels du Val-de-Marne (Dejaneat 94). On se doit de préserver de tel spécimen. Normalement, nous donnons le label au propriétaire. Là on le remet à ceux qui veulent le sauver. »

« C'est un vieil arbre exceptionnel »

En effet, la menace rode après le dépôt, en 2020, d'un permis de construire pour un immeuble de plusieurs étages. Aujourd'hui, tout est à l'arrêt. Une enquête est en cours à l'encontre du promoteur immobilier qui a déposé le document, signé d'un architecte décédé trois ans plus tôt.

« Comme en témoigne le dossier de permis signé le 18 septembre 2020, le nom et le cachet de Jean-Claude Richard apparaissent bien sur toutes les pièces. C'est donc un document falsifié, signé par un architecte fantôme, qui a été transmis par le promoteur aux services d'urbanisme », rappelle Philippe Vergez, le président de la Dejaneat 94. La suite devrait se dérouler au tribunal de Créteil.

Même si ce projet est à l'arrêt, le promoteur n'a pas forcément renoncé à en présenter un autre qui mettrait en danger la vie de l'arbre, notamment en endommageant son système racinaire. « C'est un vieil arbre exceptionnel, il faut en prendre soin, insiste Denis Laurent, conseiller municipal d'opposition et membre de Dejaneat 94. Il fait partie de l'histoire de la ville et apparaît notamment dans le livre de présentation de Jean-Louis Beaumont, maire emblématique », premier magistrat de 1977 à 2008.

« Je veille sur lui ou lui sur moi »

Cet arbre, d'au moins 400 ans selon certains, officie tel un phare végétal pour de nombreux habitants. « L'avenue s'appelait avant l'avenue du Grand-Chêne », se rappelle Adeline, une habitante de la commune depuis 1975. « Je veille sur lui ou lui sur moi, rigole Marie-Andrée, qui vit dans le pavillon d'à côté. Pour moi, cet arbre, c'est le chant des oiseaux le jour et de la chouette la nuit. » Depuis 1967, elle l'admire tous les matins.

« À chaque tempête, on a peur qu'il tombe mais il n'a jamais bougé, ce qui n'est pas le cas d'un petit arbre dans mon jardin », constate, non sans malice, Marie-Andrée. Son tronc noueux d'un diamètre de 5 à 6 m et ses racines aussi importantes que ses branches expliquent certainement cela. « Cela fait plaisir de voir les gens s'engager », constate simplement Gaspard, 17 ans, juste avant d'interpréter « Auprès de mon arbre », de Georges Brassens. Le chanteur clamait alors : « Auprès de mon arbre je vivais heureux. J'aurais jamais dû m'éloigner de mon arbre. » Les manifestants souhaitent qu'il en soit ainsi pour le vieux et massif chêne.